

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2021

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY.

Le 28 juillet 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation du 25 mai 2021 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Jean-Michel FROMONT, Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Marie-Noëlle PAQUELIER, Christine PERREAUT, Aurélien COLAS, René ROSAT, et Joris LACOUR.

Étaient excusés : Maryse COULON, Emmanuel MERLE, Isabelle REBILLARD

Pouvoir : Maryse COULON donne pouvoir à Evelyne CHANUSSOT, Emmanuel MERLE donne pouvoir à Aurélien COLAS, Isabelle REBILLARD donne pouvoir à Bernard DOURIOT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire, qui a nommé Monsieur Joris LACOUR comme secrétaire de séance.

✚ Monsieur Jean-Michel FROMONT propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Information bornage du terrain de la micro-crèche**
- **Délibération pour reconduction de la convention cadre avec le Centre de Gestion**

Le conseil accepte à l'unanimité ces nouveaux points à l'ordre du jour.

✚ **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal** en date du 2 juin 2021 à l'unanimité des membres présents.

✚ **Délibération pour les chantiers d'aménagement "monument" et "cimetière"**

Monsieur le maire présente les montants proposés par Naturabress pour les travaux autour du monument aux morts : 9 279 € HT, et dans le cimetière : 3 978 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour la décision de dépenses liées à ces travaux **par Délibération n°17/2021.**

✚ **Décision modificative pour l'emprunt**

Une DM doit être prise pour l'ouverture de crédits en Recettes et en Dépenses pour la bonne comptabilité de l'emprunt, avec :

- 25 000 euros en Recettes au compte 1641.
- 150 euros en Dépenses (intérêts) au compte 66111.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, **par Délibération n°18/2021, la décision modificative n°1 et décision modificative n°2** concernant l'ouverture de crédits pour l'emprunt.

✚ **Décision modificative pour la machine à pain**

Dans le cadre de la location du distributeur de pain, Ledistrib demande une garantie de 350 HT (420 euros TTC) qui sera restituée en cas de fin de contrat de location.

Une DM doit être prise pour l'ouverture de crédit pour dépôt de garantie au compte 275.

Le coût de la location sera imputé au compte 6135.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité **par Délibération modificative n°19/2021 la décision modificative n°3** pour l'ouverture de crédits pour ce dépôt de garantie.

✚ **Délibération pour l'achat de terrain à Monsieur Bon**

L'achat concerne la parcelle n°410 dont le propriétaire est Monsieur BON.

Elle sera utilisée pour la réalisation du futur lotissement.

Sa surface, de 933 m², a été mesurée par le cabinet de géomètres représenté par Monsieur SOULAGE.

Le prix d'achat est de 0,3 euros par m², soit un total de 279,90 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle **par Délibération n°20/2021**.

✚ **Point lotissement**

Actions en cours :

- Rendez-vous est pris chez le notaire le 08 septembre 2021 pour l'achat du terrain de Monsieur BON
- Lancement des appels d'offre pour la maîtrise d'œuvre.
- Le maire a écrit à la DRI pour sécuriser l'accès au lotissement

✚ **Délibération pour le don de la poste à la CCB71 suspendue**

Le maire a contacté Monsieur Moreau de la CCB71 ainsi que le géomètre Monsieur SOULAGE pour réaliser le bornage et obtenir un numéro de parcelle nécessaire au don.

✚ **Projet micro-crèche et délibération pour le bornage du terrain**

Le projet de micro-crèche est validé par la CCB71.

Une demande de permis de construire est déposée.

Le maire a contacté le géomètre Monsieur SOULAGE pour le bornage du terrain concerné.

✚ **Location de la salle des fêtes – Ménage de la salle**

La salle des fêtes est remise en location depuis début juillet 2021.

Le maire présente les devis proposés par la société INDIGO pour le ménage de la salle :

Prestation nettoyage 1 :	Montant forfait pour environ 3,5 heures de travail : 126 € TTC
Grande salle : <ul style="list-style-type: none">○ Toiles d'araignées hauteur d'homme, balayage et lavage humide du parquet Petite salle : <ul style="list-style-type: none">○ Toiles d'araignées hauteur d'homme, aspiration et lavage des sols	
Prestation nettoyage 2 :	Montant du forfait : 168 € TTC
Grande salle : <ul style="list-style-type: none">○ Toiles d'araignées en hauteur○ Dépoussiérage des grilles de chauffage et extracteur d'air Petite salle : <ul style="list-style-type: none">○ Nettoyage de 140 chaises et 42 tables	
Prestation nettoyage 3 :	Montant du forfait : 153 € TTC
Entrée, sanitaires, cuisine, plonge, petite et grande salle : <ul style="list-style-type: none">○ Lavage de l'ensemble des vitres 2 faces y compris vitres séparatives + nettoyage des encadrement et tablettes	

✚ **Délibération pour la reconduction de la convention cadre avec le Centre de Gestion 71**

Le maire présente la nouvelle convention cadre proposée par le CDG 71. Il expose au Conseil que le CDG 71 assure des missions obligatoires (gestion des carrières des agents notamment) et qu'il propose des missions facultatives (prestation de recrutement, service de médecine de contrôle...).

Afin que la mairie puisse bénéficier de ces missions, le maire propose au Conseil de renouveler la convention cadre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et valide la nouvelle convention cadre **par Délibération n°21/2021.**

✚ **Ecole : évolution des effectifs – Réflexion "cantine"**

A la rentrée des classes 2021, l'effectif total du RPI sera de 132 élèves :

- Une demande d'ouverture de classe supplémentaire a été faite par l'école de Thurey auprès de l'inspection académique et est en attente de réponse.
- En fonction du nombre de classes et d'élèves, il sera possible d'organiser deux services à la cantine, soit par l'augmentation du nombre d'heures de travail de la cantinière, soit par l'embauche d'une personne supplémentaire pour le service.

Afin d'optimiser une éventuelle organisation de dernière minute à la rentrée scolaire, le maire propose d'anticiper la création d'un poste d'aide cantinière.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'agent polyvalent de restauration à temps non complet par **Délibération 22/2021.**

✚ **Questions et informations diverses**

- L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers (Simard/Mervans/Saint Germain du Bois) a fait une demande de subvention : celle-ci sera traitée avec les autres demandes de subventions en fin d'année.
- L'épicerie et la station essence ont été vendues. Nous n'en connaissons pas l'avenir.
- Un devis pour l'éclairage du monument aux morts et du tilleul a été demandé auprès d'un artisan électricien. Le devis est en cours d'analyse.

Le Maire lève la séance à 21h40.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire, Jean-Michel FROMONT

